



Etude sur les dispositifs de coordination et de pilotage existants sur l'employabilité des personnes vulnérables dans les Régions de Labé et Mamou

Rapport provisoire

Février 2023



Thierno Mamadou Aliou BARRY
Elhadj Mamadou Dian DIALLO
Ibrahima SQUARE
Sabou KEITA

Introduction

Le Partenariat est une ONG française créée en 1981 autour des programmes de coopération décentralisée entre les communes de Lille en France et de Saint-Louis au Sénégal, avant de développer ses activités au Maroc (2007) et en Guinée (2015) dans la région de Labé.

C'est une ONG qui agit dans le développement territorial, spécialisé dans :

1. La gouvernance locale et l'appui à la décentralisation
2. L'appui aux services sociaux de base
3. L'environnement et le développement durable
4. L'insertion socio-professionnelle des personnes vulnérables

En référence au 4^{ème} champ d'action, le Partenariat a élaboré le projet d'Appui à la gouvernance pour l'insertion socio-professionnelle « Agis ! » en faveur des personnes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes. Ce projet contribue à l'atteinte de l'Objectif de développement durable (ODD) n°8, portant sur l'accès universel à un emploi décent pour tous.

Pour la mise en œuvre du projet Agis, le Partenariat développera une approche inclusive de tous les acteurs, à travers des dispositifs ou des cadres de concertation, mis en place pour la coordination et le pilotage de l'employabilité des personnes vulnérables (PV).

C'est à cet effet qu'une étude diagnostic sur les dispositifs existants de coordination et de pilotage de l'accompagnement des personnes vulnérables est réalisée sur les territoires d'intervention du projet.

Au total, ce sont 3 études qui sont prévues :

1. L'identification des dispositifs de coordination et de pilotage régionaux de l'employabilité des personnes vulnérables et proposition d'un plan d'action
2. La cartographie des opportunités d'emplois et de filières porteuses à l'échelle des territoires
3. L'identification des structures d'accompagnement, formation et insertion professionnelle, Agissant auprès des publics vulnérables

Contexte

Le chômage et l'inactivité des populations sont aujourd'hui un handicap majeur pour le développement économique et social des territoires, ils accentuent l'exclusion des catégories déjà vulnérables.

A titre illustratif, le taux de participation des femmes au monde du travail reste faible. Il existe une différence non négligeable entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes.

- Au niveau international, le taux d'emploi des hommes qui se situe à 72,1% est largement supérieur à celui des femmes qui ne dépasse pas les 47,7%¹ ;
- Au niveau national, le taux d'activité est de 67% pour les hommes et 44% pour les femmes ;
- Dans les régions de Labé et de Mamou ce taux est de 56%².

Par ailleurs, l'absence de perspectives d'insertion professionnelle, et à travers celle-ci d'insertion sociale, est source de désespérance, de rupture du lien social entre l'Etat et la population. Ce sont des facteurs déterminants des migrations intérieures (exode rural), de l'immigration irrégulière et des phénomènes de radicalisation des mouvements d'instabilité politique.

Ainsi, malgré les politiques nationales et les projets internationaux, de nombreuses personnes peinent encore à être prises en compte par ces dispositifs, notamment les personnes déjà considérées parmi les plus

¹ Source : *L'emploi, la productivité et l'inclusion des jeunes décembre 2019* - Banque Mondiale

² Source : *Evaluation des jeunes de l'USAID/Guinée - Rapport d'analyse situationnelle - Juillet 2020*

vulnérables³: jeunes filles et garçons déscolarisés, handicapés, enfants sans tutorat, des adolescents en conflit avec la Loi, des jeunes filles mères isolées, des femmes sortantes de prison, des personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG), etc.

Objectifs

Cette présente étude a pour objectif de :

- Lister les dispositifs de coordination et de pilotage des personnes vulnérables sur les territoires d'intervention du projet *Agis !* (Régions de Mamou et Labé, préfectures de Mamou, Pita et Labé, communes de Mamou, Pita et Labé) et les liens entre eux ;
- Analyser la fonctionnalité, la complémentarité et les synergies de ces différents cadres de concertation ;
- Formuler une stratégie d'amélioration de la fonctionnalité de ces cadres de concertation, en particulier les cadres de concertations communaux pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes

Le but est de permettre aux acteurs des territoires d'intervention (Le Partenariat, les OSC partenaires de mise en œuvre et les structures en lien avec l'insertion socio-professionnelle), de disposer de documents de référence en matière de coordination et de pilotage des structures locales, impliquées dans les dynamiques territoriales d'insertion socio-économique des personnes vulnérables.

Méthodologie utilisée

La méthodologie utilisée pour cette étude est la suivante :

- Revue documentaire
 - o Document des cadres de concertation sur l'insertion socio-économique des jeunes - INTEGRA/PNUD
 - o Rapport de la Banque mondiale sur la productivité et l'inclusion des jeunes, décembre 2019
 - o Rapport d'analyse situationnelle - Juillet 2020 portant sur l'évaluation des jeunes - USAID/Guinée
- Conception des outils de l'étude
 - o Fiches de collecte des données et d'analyse des résultats
- Elaboration du plan de déroulement de l'étude
- Concertation avec les acteurs (en individuel ou à travers le cadre de concertation communal existant)
- Réalisation des enquêtes (interview et entretiens pour la collecte des données) pour les acteurs non concernés par le cadre de concertation communal
- Centralisation et analyse des résultats
- Rédaction du rapport provisoire
- Présentation du rapport provisoire aux commanditaires pour compléments d'informations si nécessaires
- Rédaction du rapport final
- Présentation du rapport final en cadres de concertation communaux

³ La vulnérabilité est définie comme un degré élevé d'exposition d'une personne aux risques de perdre ou de ne pas atteindre une situation de bien-être, en combinaison avec une capacité réduite de se protéger et de se défendre des adversités. (source : *Plan national de développement économique et social « PNDES » 2016-2020*)

Déroulement de l'étude des dispositifs

Equipe

Pour la conduite de cette étude, deux équipes de deux éléments chacune, ont été constituées :

- Equipe 1 : Ibrahima SQUARE et Elhadj Mamadou Dian DIALLO
- Equipe 2: Thierno Mamadou Aliou BARRY et Sabou KEITA

Ces 2 équipes ont été réparties entre les 2 régions (Mamou et Labé)

La supervision de l'étude a été assurée par M. Thierno Aliou BARRY, point focal de la Direction Nationale de l'Emploi et Auto-Emploi des Jeunes, région de Labé.

Période

L'étude s'est déroulée du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023, dans les 3 communes d'intervention du projet : les communes urbaines de Labé, Pita et Mamou.

Il faut rappeler qu'il est prévu la réalisation de 3 études dans le cadre du projet Agis : ce sont

- L'identification des dispositifs de coordination et de pilotage régionaux de l'employabilité des personnes vulnérable et proposition d'un plan d'action ;
- La cartographie des opportunités d'emplois et de filières porteuses à l'échelle des territoires ;
- L'identification des structures d'accompagnement, formation et insertion professionnelle, agissant auprès des publics vulnérables

Organisation

La réalisation de l'étude a été faite en deux séquences :

- La collecte des données sur le terrain
- La centralisation, l'analyse et l'interprétation des données collectées

La collecte des données sur le terrain

Au niveau de cette étape, 3 réunions de concertation avec les 3 communes ciblées par le projet ont été réalisées.

Ces réunions avaient pour objectifs :

- Présenter le projet *Agis* ! et les études
- Connaître les OSC présentes à la réunion, évoluant sur le terrain
- Appréhender la dynamique locale en matière d'insertion socio-professionnelle des personnes vulnérables

L'organisation de ces réunions a permis d'une part, de répertorier les OSC existantes, intervenant activement dans l'insertion socio-professionnelle des personnes vulnérables et d'autre part, de présélectionner celles qui sont potentiellement actives et ayant un lien avec Agis.

Après ces réunions, les entretiens avec les responsables et le personnel des structures ciblées ont été menés à l'aide des outils d'enquête élaborés à cet effet. Les visites des locaux des structures répertoriées et les échanges interactifs ont été privilégiés durant tout le processus du déroulement de l'étude.

La centralisation, l'analyse et l'interprétation des données collectées

Ces étapes ont été effectuées aux bureaux du Partenariat par la mise en commun des enquêtes des deux équipes et ont permis d'obtenir les résultats consignés dans les tableaux de centralisation et d'analyse joints en annexes.

Par ailleurs, des conversations téléphoniques ont été également utilisées pour la confirmation ou les compléments d'informations autour de certains points.

Analyse des résultats obtenus

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020

Le PNDES est le seul document national traitant de l'employabilité des personnes vulnérables.

Un des objectifs intermédiaires du plan est de « promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap. »

En matière d'emploi des jeunes, l'option stratégique retenue est « [...] la réalisation du plein emploi et [...] la réduction substantielle de la pauvreté en offrant aux jeunes ruraux et urbains âgés de 15 à 35 ans, des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs, salariés, indépendants, et leur autonomisation grâce à leur accès au crédit à travers les institutions de microfinances. »

Pour l'entrepreneuriat des femmes, la stratégie retenue repose sur :

- « La promotion des droits et de l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, les conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques ;
- L'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux ;
- (iii) la fourniture aux femmes, notamment à celles à faibles revenus, des services professionnels et des moyens de formations, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie ;
- Le renforcement de la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes ;
- L'élimination de la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi. »

Concernant l'emploi productif et l'entrepreneuriat des personnes vivant avec un handicap (PVH), le PNDES « considère les PVH comme des composantes à part entière de la société à qui des opportunités doivent être offertes pour assurer leur inclusion sociale. Au nombre de ces opportunités figurent, la scolarisation, l'apprentissage, l'employabilité et l'emploi. »

Enfin, l'épanouissement social, politique et culturel des jeunes, des femmes et des PVH est visé.

Gouvernance aux niveaux national, régional, préfectoral

Il faut rappeler que la prise en compte de la vulnérabilité comme problématique par l'État guinéen est très récente. Elle a été effective à travers son intégration dans les attributions du ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Affaires sociales. Dorénavant, ce département est intitulé ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables (MPFEPV) depuis octobre 2021.

Hormis les orientations dans le PNDES, il n'existe aucune référence documentaire en termes de politique ou de stratégie nationale dédiées aux personnes vulnérables ou à l'employabilité.

Ce vide dans la prise en charge de l'employabilité des personnes vulnérables a eu pour effet corolaire, l'absence de réels dispositifs de pilotage et de coordination des acteurs accompagnant les publics qui souffrent de vulnérabilité(s).

Cependant, un document de politique nationale sur l'employabilité des jeunes portée par le ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de l'Auto-emploi des Jeunes (MJEAJ), dont le but est de promouvoir le dialogue et la concertation entre les différents acteurs et de faciliter une compréhension commune de la problématique de l'emploi des jeunes, est actuellement en cours de validation au niveau de la Primature qui prévoit notamment la mise en place d'une gouvernance sur différents échelons territoriaux :

- Cadre national de concertation pour l'employabilité des jeunes ;
- Cadre régional de concertation pour l'employabilité des jeunes ;
- Cadre préfectoral de concertation pour l'employabilité des jeunes.
- Cadre Sous-préfectorale de concertation pour l'employabilité des jeunes

Après validation, les textes seront vulgarisés et les cadres de concertation mis en place.

Les textes ne sont pas accessibles au moment de l'élaboration de la présente étude.

Les structures présentes sur le territoire

Généralités

Dans les Régions de Labé et Mamou, il existe des structures

- De différents niveaux (régional, préfectoral, communal)
- De différentes natures (étatiques, agences, OSC, communes)
- De différentes responsabilités (suivi des politiques publiques, services aux usagers, accompagnement socio-professionnel)

Structures /Acteurs	Statut	Rôles et compétences
Commune	Collectivité	Présider, animer et suivre le fonctionnement des cadres de concertation A la compétence de l'action sociale
Ministère de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables (MPFEPV)	Étatique	Plaidoyer auprès de l'Etat pour la prise en charge du fonctionnement du CC, des personnes vulnérables et les victimes des VBG Accueil, formation et référencement des personnes violentées ou abandonnées Intervenir dans la définition et le choix des PV
Ministère de la Jeunesse et des Sports - Direction régionale/préfectorale de la jeunesse et l'auto-emploi des jeunes (DPJAEJ)	Étatique	Promouvoir le fonctionnement des structures de jeunesse dans le cadre de l'employabilité des jeunes pour la prise en charge du fonctionnement du CC, des PV, Plaidoyer auprès de l'Etat pour la prise en charge du fonctionnement des CC et l'accompagnement dans l'employabilité des jeunes
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi	Etatique	(Liste non exhaustive) Elaborer les stratégies, plan, programmes et projets relatifs à l'enseignement technique et à la formation professionnelle à travers les collèges et lycées professionnels ; Organiser les enquêtes sur l'insertion professionnelle ; Veiller à l'adéquation de la formation à l'emploi dans les institutions d'enseignement technique et de formation professionnelle ; Assurer l'organisation des examens et concours des établissements d'enseignement technique et professionnel publics et privés ainsi que la certification des formations offertes par le secteur informel ; Participer aux rencontres nationales, régionales et internationales traitant des questions aux domaines de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; Prendre en compte la dimension environnementale dans les programmes et projets du secteur.
Région	Etatique	A les compétences de : Soutien aux filières économiques régionales La formation professionnelle
Direction Régionale de l'Administration publique et de la décentralisation Direction des microréalisations	Étatique	Faciliter la reconnaissance juridique des personnes installées en entrepreneuriat Fournir les informations sur les ONG et Associations établies au niveau préfectoral
Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi	Étatique	Promotion de l'emploi des jeunes, Conseil, Formation, orientation

et de l'Entrepreneuriat (AGUIPE-E)		Gestion de la base de données des jeunes en quête d'emploi
Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP)	Étatique	Fournir les informations et conseils dans le cadre du choix des projet pour les aspirants à l'entrepreneuriat
Organisations de la société civile (OSC) (dont structures de jeunesse et représentation des PV)	Société civile	<p>Informé sur les différentes vulnérabilités</p> <p>Aider à la sélection et à l'accompagnement des personnes vulnérables</p> <p>Aider au choix des métiers et filières porteuses</p>
Faitières des professionnelles	Organisations professionnelles	<p>Appui dans le choix des métiers et filières porteuses</p> <p>Accueil de bénéficiaires (stage, emploi, formation)</p>
Centres de formation	Etatiques et privés	<p>Former les apprenants</p> <p>Informé sur les métiers, les cibles, les prérequis d'admission, la durée et le coût des formations</p>
Incubateurs	Privés	<p>Appui au démarrage d'entreprises et coaching des bénéficiaires</p> <p>Informé sur les métiers rentables et le coût de l'incubation</p>
Partenaires technique et financiers	-	Informé sur les opportunités de financement et les conditions d'éligibilité

Les rôles généraux des ministères et leurs représentations sont les suivants :

- Assurer la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies nationales ;
- Assurer des plaidoyers pour la mobilisation des moyens matériels et financiers auprès de leurs Départements respectifs et des PTF ;
- S'assurer que les projets et programmes des partenaires techniques et financiers (PTF) s'inscrivent dans les orientations sectorielles du gouvernement ;
- Contribuer à l'animation des cadres de concertation (transmission de données, rappel du cadre réglementaire) ;
- Assurer le suivi/évaluation des projet mis en œuvre sur le territoire pour analyser les données et envoyer les résultats au niveau central.

Il existe donc un large panel de niveaux et de types de structures qu'il convient de réussir à faire travailler ensemble pour une meilleure synergie d'actions.

Or, d'après les échanges réalisés avec les acteurs, il n'existe qu'un seul cadre de concertation pluriacteurs : le cadre de concertation communal d'insertion socio-économique des jeunes, dans chacune des trois communes, mis en place avec l'appui du PNUD/INTEGR (voir ci-dessous).

[Le cadre de concertation pour l'insertion socio-économique des jeunes - PNUD/INTEGRA](#)

Le but de ce cadre de concertation est de « **mieux se concerter, sous la coordination des collectivités locales, pour promouvoir l'insertion socioéconomique des jeunes** ». La mise en place de ces cadres de concertation est le résultat du partenariat entre le ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de l'Auto-emploi des Jeunes (MJEAEJ) et le Programme des Nations-unies pour le Développement (PNUD- INTEGRA).

Dans les 3 communes, les cadres de concertation (CC-INTEGRA) ont été mis en place en juin 2021.

Deux sessions ordinaires sont prévues par an (juin-juillet et janvier-février), avec une possibilité d'organiser des sessions extraordinaires, au besoin.

Ce sont des cadres pluriacteurs ayant pour mission de promouvoir entre les acteurs concernés :

- Le partage d'information
- La concertation
- Le dialogue

- L'appui conseil
- Le suivi des activités

Au niveau de chaque commune, le CC-INTEGRA est composé :

- Du Maire, président du cadre
- De deux rapporteurs : 1 représentant de la commune en l'occurrence le Secrétaire général, 1 représentant du ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de l'Auto-emploi des jeunes (DPJ/DCJ ou DSPJ)
- Des membres représentants des :
 - o Collectivités
 - o Administration et services publics
 - o Organisations de la société civile (OSC)
 - o Structures des jeunes (CECOJE/CLJ, etc.)
 - o Du secteur privé
 - o Structures de gestion des infrastructures INTEGRA
 - o Structures d'exécution ou de formation
 - o Personnes ressources

Le Directeur préfectoral de la Jeunesse et le Directeur des micro-réalisations assurent le suivi du bon fonctionnement du CC-INTEGRA ; ils sont chargés d'appuyer la commune dans l'organisation, l'animation des sessions du CC-INTEGRA et l'exécution des recommandations.

Les structures d'exécution des activités d'INTEGRA sont d'office membres du CC-INTEGRA pour la durée de leur contrat ; ce sont : COFINA, FINADEV, ASCAD, Terre des Hommes, bureaux d'études, cabinets, etc.

La réalisation des infrastructures socioéconomiques en faveur des jeunes et leur exploitation sont au centre des priorités de suivi du CC-INTEGRA. Ci-dessous, est présenté l'état d'avancement à janvier 2023 des actions/infrastructures supports de l'insertion au niveau des 3 communes.

Localités	Actions/Infrastructures	Etat actuel	Observation
Labé	Parc d'activités économiques, Commune urbaine	L'infrastructure est réalisée	Le stationnement, le lavage et l'entretien des véhicules et motos, d'autres prestations (restauration, cafétéria, boutiques de vente de pièces d'entretien des motos) sont pratiqués
Pita	Espace public à la Commune urbaine, en face de la Radio rurale de Pita (environ 6000 m ²)	Bon état, fonctionnel	Des métiers et d'autres activités génératrices de revenu (cafétéria, station de lavage des voitures et motos, centre de prestation en informatique, pâtisserie, crémierie, formation en informatique) y sont pratiqués
Mamou	Hangar de valorisation des déchets, Quartier PETEL, derrière la gare routière du Km4, environ 1000 m ² , Commune urbaine de Mamou	Hangar non construit par-ce que le site choisi est non compatible avec le voisinage (marché et habitation) selon les ingénieurs du bureau d'étude	Identification d'un nouveau site en cours
	Marché de Télico + une Boulangerie, Quartier Télico, 5500 m ² , sis à 500 m de l'Université	Marché et boulangerie en cours de construction	-

Points forts

- Composition
 - o Cadre pluriacteurs avec une bonne représentativité des acteurs bien que certaines structures aient été oubliées.
- Rôles et missions
 - o Les objectifs prévus initialement par ces cadres de concertation sont pertinents.

Points faibles

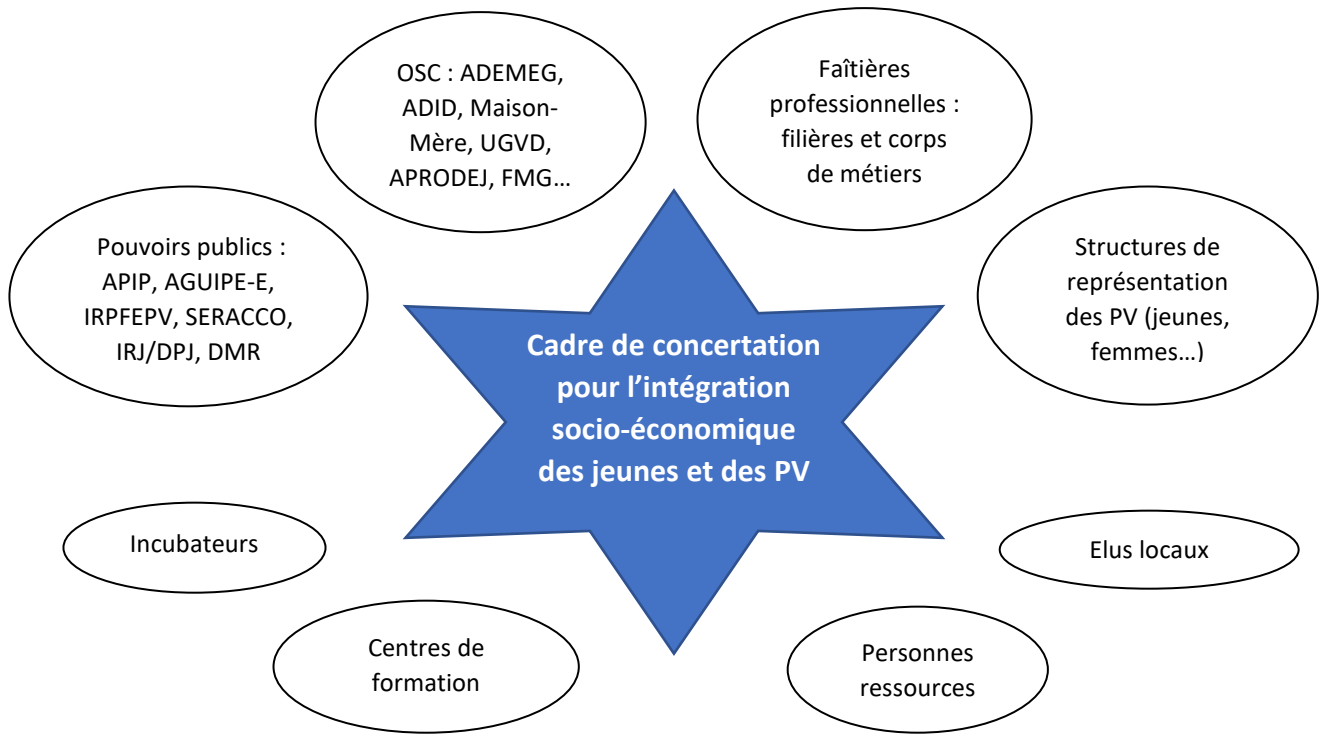
De manière générale, les cadres de concertation communaux mis en place ne sont pas pérennisés.

- Faible fréquence des rencontres
 - o A date, deux sessions ont été tenues (juin 2021 et juin 2022) sous l'impulsion du PNUD. Toutes les sessions prévues n'ont pas été tenues (décembre 21, décembre 22)
 - o Une fréquence prévisionnelle tous les six mois n'est pas suffisante pour assurer un bon suivi des actions et une coordination des acteurs.
- Manque d'appropriation et de *leadership des acteurs des cadres*
 - o Le manque de *leadership* des acteurs du cadre de concertation, dans l'accomplissement de leurs missions et rôles notamment, les mairies, Direction Préfectorale de la Jeunesse, Direction des Micro Réalisations
 - o Une faible appropriation des missions du cadre de concertation par les communes et certains acteurs membres.
 - o Les rencontres ont abouti sur peu de conclusions et de recommandations qui ne sont d'ailleurs pas suivies ensuite.
- Faible reporting
 - o Il existe très peu de comptes-rendus des sessions tenues
- Manque de résultats
 - o Les sessions n'ont pas permis d'aboutir à une synergie d'actions entre les différents acteurs ni à améliorer le partage d'informations.

Recommandations

Les recommandations ci-dessous ne sont pas exhaustives. Elles visent à rendre fonctionnel le cadre de concertation qui doit être perçu par les communes comme un outil de développement local.

- Mission
 - o Ne pas se limiter à l'insertion des jeunes mais ouvrir à l'insertion des personnes vulnérables
- Composition
 - o Interroger les membres actuels sur leur implication et leurs souhaits
 - o Elargissement à de nouveaux acteurs (en particulier des structures de formation professionnelle, des incubateurs et faïtières d'artisans) afin d'avoir des représentants d'acteurs concernés par chacune des étapes du parcours d'insertion
 - à Mamou : le CFP, Guinée solidarité, FEPAM, Maison-Mère, ECLOSIO, E-Booster
 - à Pita : AJRPI, CADES , Ouvrir, les Horizons, NDT, Génie Guinée, CADEC, E-Booster
 - à Labé : FAPEL, CAEF, APRODEJ, FEPAL, CFP, ERAM, AGUIPE, APIP, E-Booster
 - o Penser à intégrer également un représentant(e) du futur conseil communal de la jeunesse dans le cadre du déploiement du dispositif au niveau locale



NB : Cette composition doit être adaptée aux réalités de chaque territoire

- Renforcement de capacités
 - o Renforcement de capacités de la commune et des principaux acteurs pilotes du cadre de concertation sur la compréhension des enjeux du cadre de concertation, la mobilisation des acteurs, l'animation de réunion, la planification des activités, le reporting, le suivi/évaluation...
- Outiller le cadre de concertation
 - o Plan d'action
 - o Système de suivi/évaluation
 - o Base de données partagée des PV en parcours ou étant passé par un parcours d'insertion
- Renforcer le dialogue entre les parties prenantes
 - o Mise en place d'un groupe WhatsApp pour le partage d'informations.
- Articulation avec le futur cadre national de concertation pour l'employabilité des jeunes
 - o Il serait nécessaire de fusionner ces deux cadres car ils sont similaires. Il faudra cependant l'élargir à l'insertion de l'ensemble des personnes vulnérables, sans se limiter exclusivement aux jeunes

Echéancier pour la redynamisation des cadres de concertation

N°	Activités	Période	Résultats attendus	Acteurs
1	Partage des résultats du diagnostic Mise à jour des objectifs et de la composition du cadre de concertation	Avril 2023	- Les causes des dysfonctionnements du cadre sont connues et partagées aux acteurs - L'élargissement du cadre de concertation aux personnes vulnérables est validé - Une mise à jour de la composition du cadre de concertation est réalisée	OSC partenaire de mise en œuvre
2	Elaboration d'un plan d'action pour la redynamisation du cadre de concertation	Avril 2023	- Un plan d'action issu des besoins des acteurs est rédigé et budgété par l'OSC partenaire de mise en œuvre	OSC partenaire de mise en œuvre
3	Validation du plan d'action	Avril 2023	- Le plan d'action budgété est validé par le Partenariat	LP Point focal DNEAJ Communes
4	Mise en œuvre du plan d'action de redynamisation	Après mise en place du nouveau cadre (Etat)	- Les actions du plan sont mises en œuvre progressivement	OSC partenaire de mise en œuvre
5	Suivi et évaluation de la fonctionnalité du cadre	1 fois par trimestre	- Les résultats de l'atteinte des indicateurs de fonctionnement des cadres sont recueillis	OSC partenaires

Conclusion

Le secteur de l'employabilité et de l'insertion est en passe d'être davantage structuré à travers l'élaboration d'une politique nationale. Cela permettra d'avoir les bases d'une gouvernance cohérente sur les différents échelons territoriaux. Cependant, les textes ne sont pas encore diffusés car en cours de validation. Il est fort probable que les cadres communaux mis en place par le PNUD soient fusionnés avec ceux qui doivent être installés pour avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire national. Ils pourront ensuite être élargis à l'employabilité des personnes vulnérables.

La mise en place également d'un conseil national de la jeunesse, décliné jusqu'au niveau communal facilitera la représentation de la jeunesse dans les diverses instances territoriales.

Il est recommandé également la mise en place de plateformes de personnes vulnérables (en particulier des femmes) pour améliorer leur représentativité dans les cadres de concertation et le plaidoyer sur la prise en charge de leurs besoins spécifiques.

Au niveau des communes, il serait intéressant que les plans de développement locaux et les plans annuels d'investissements prennent en compte l'employabilité des personnes vulnérables.

Annexes

Annexe 1 : Agenda du déroulement de l'étude

Étapes	Activités à mener	Échéances
1- Préparation de l'étude	- Connaissance des documents de référence (cadre logique Agis, TDR de l'étude)	du 05 au 09 décembre 2022
	- Rédaction de la proposition technique financière <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboration d'un planning de déroulement de l'étude ○ Conception des outils de collecte et d'analyse des données 	du 12 au 15 décembre 2022
	- Réunion de cadrage (méthodologie et planification)	16 décembre 2022
	- Amendements des outils	Du 19 au 23 décembre 2022
2- Collecte des données (études coordination & structures Agissant auprès des PV)	Collecte des données terrain – CU Labé <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontres individuelles ○ Rencontres au sein des cadres de concertation Présentation des données recueillies à l'équipe communale	Du 26 au 30 décembre 2022
	Collecte des données terrain – CU Pita (Equipe 1) <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontres individuelles ○ Rencontres au sein des cadres de concertation Présentation des données recueillies à l'équipe communale	Du 02 au 14 janvier 2023
	Collecte des données terrain – CU Mamou (Equipe 2) <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontres individuelles ○ Rencontres au sein des cadres de concertation Présentation des données recueillies à l'équipe communale	Du 02 au 14 janvier 2023
3 - Analyse des données	Centralisation et vérification des données collectées Recueil de données complémentaires si nécessaire Analyse des données	Du 16 au 31 janvier 2023
4 - Rédaction du rapport provisoire	Rédaction du rapport provisoire Remise du rapport provisoire au Partenariat	Du 01 au 10 février 2023
5 - Présentation du rapport provisoire	Organisation de 3 réunions de présentation des résultats de l'étude -3 réunions au niveau des communes (1/commune) (présence des OSC partenaires de mise en œuvre)	Du 20 au 28 février 2023
6 - Rédaction rapport final	Corrections/amendement du rapport suivant remarques et observations des acteurs des 3 communes Remise du rapport final en version papier et électronique au format Word et PDF	Du 01 au 05 mars 2023